

# M. Howe ne sait pas qu'il y a des industries canadiennes-françaises

**l'avoue trop candidement — Quand tout sera organisé, à l'assurance-chômage, on y nommera l'un des nôtres... peut-être — M. King n'est pas tout à fait renseigné — La défense de Terre-Neuve et le Canada — Ce seront des amis**

## M. Howe, "Radio-Canada" et les petits ou grands "rouges"

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 28-III-41 — Voici un bel exemple de canadianisme tout court et des conséquences d'ordre pratique de cette doctrine délétère absolument fausse que certains auteurs et penseurs prêchent dans des livres, discours, articles de revue et de journal, et même dans des tribunes encore plus élevées.

M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, avait posé la question suivante au feuilleton de la Chambre: "Pourquoi, sur \$268,499,894 d'avances consenties aux industriels canadiens par les gouvernements canadien et britannique, \$15,537,520, soit 5.7 pour 100 seulement, ont été assignés à des industriels canadiens-français?" Question pertinente s'il en fut jamais. On fait, chez les Canadiens français comme chez les Anglo-Canadiens, campagne en faveur des certificats d'épargne de guerre. On demande aux jeunes Canadiens français de s'inscrire. On exige d'eux qu'ils obéissent à la loi de la mobilisation: ce qui est leur devoir. On appelle les Canadiens français à payer les impôts. Tout cela est indéniable, n'est-ce pas?

### Réponse à côté

Or, voici la réponse que M. C. D. Howe, ministre des Munitions et de l'Approvisionnement, a faite à la question de M. Lacroix: "Cette question se rapporte aux industries canadiennes-françaises. Elle contient une affirmation qui, à mon avis, n'est pas juste. Mais je puis dire que je ne sais pas quelles industries sont canadiennes-françaises et quelles industries sont canadiennes. Je crains qu'on ne puisse répondre à cette question".

Si les chiffres fournis par M. Wilfrid Lacroix — et que des journaux ont publiés — ne sont pas exacts, pourquoi M. C. D. Howe, le grand homme d'affaires du cabinet, ne les corrige-t-il pas et ne

donne-t-il pas les statistiques absolument justes et contrôlées? Il s'abstient de faire des corrections pour l'excellente raison que, quoi qu'il dise à ce sujet, toute statistique montrerait que les industries canadiennes-françaises sont l'objet d'une injustice grave. Si M. Howe avait une bonne cause, croit-on qu'il ne s'empresserait pas de la défendre?

C'est le temps plus que jamais d'avoir de l'esprit de construction, de causer entre Canadiens et d'envoyer des conférenciers, orateurs, émissaires, représentants, à Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg et Vancouver, surtout à Ottawa, afin d'exposer nos griefs et nos points de vue, de jeter des ponts entre les deux grandes races du pays, d'amener les Anglo-Canadiens à nous mieux comprendre, à nous estimer et à nous faire partager les miettes de la table. Mais, après tout, à quoi bon tant de misères? Ne sommes-nous pas tous Canadiens? Quand les industriels anglo-canadiens obtiennent 95% de l'aide canadienne et britannique, les industriels canadiens-français n'ont qu'à se réjouir, puisqu'ils sont des Canadiens, de bons Canadiens. D'ailleurs nos députés de langue française semblent partager nos vues là-dessus. La plupart d'entre eux ne protestent pas contre pareille situation. Leur silence démontre qu'ils la trouvent fort satisfaisante. Ce sont des Canadiens tout court. "Leur" ministre des Munitions et de l'Approvisionnement a parlé pour eux. Ils l'aiment beaucoup, "leur" ministre des Munitions...

### Le personnel d'une commission

M. Wilfrid Lacroix avait également inscrit les deux questions suivantes au feuilleton de la Chambre: "1. La Commission d'assurance-chômage procède-t-elle actuellement au recrutement de son personnel et à son organisation? 2.

(Suite à la page six)

# A Ottawa

anglaise est une question qui relève intégralement du plan de défense du Canada. Les intérêts de notre pays sont protégés.

(Suite de la première page)

## Ce seront des amis

M. H.-A. Bruce, ancien lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario et député conservateur de Toronto-Parkdale, a soulevé de nouveau la question du recensement et des nominations politiques auxquelles il donne lieu. Il a demandé au ministre du Commerce, M. McKinnon, si le commissaire du recensement nommé dans le comté de Parkdale est l'ancien candidat libéral défait. (Il s'agit d'un M. J.-P. Travers qui a fait la lutte à M. Bruce aux dernières élections). M. McKinnon a répondu qu'il l'ignore... Ce qu'il sait toutefois, c'est que M. Bruce lui a adressé une lettre demandant au ministre du Commerce de nommer commissaire du recensement le président de l'Association conservatrice de Parkdale! M. McKinnon a répété ce qu'il avait dit la veille, à savoir que les commissaires du recensement ont été nommés cette année, comme ils l'ont toujours été depuis 1871. A son avis le parti libéral n'a été au pouvoir qu'une fois depuis la Confédération au moment où l'on tenait un recensement décennal. Et lors de chaque recensement, les nominations se sont faites sur "une base strictement partisane". Pour ce qui est des énumérateurs, le gouvernement n'entend pas tenir compte de leurs affiliations politiques.

## M. Howe prend la mouche

L'intervention de M. Bruce a mis les députés en verve, de sorte que, lorsque M. M.-J. Edwards, libéral de Calgary-Ouest, a demandé s'il y avait des règlements ou des restrictions au sujet des discours politiques radiodiffusés des postes du réseau national ou des postes privés, M. Homuth, conservateur de Waterloo-Sud, a dit simplement: "Rien que des restrictions". Le ministre des Munitions et de l'Approvisionnement, M. C.-D. Howe, qui s'occupe également de *Radio-Canada* — décidément cet homme s'occupe de beaucoup trop d'affaires, rien de surprenant si ses réponses laissent à désirer plus souvent qu'autrement — M. C.-D. Howe a pris la mouche. Il a dit que les règlements avaient été faits par *Radio-Canada* mais qu'il serait heureux d'obtenir l'information demandée. M. R.-B. Hanson est intervenu pour insister sur la question de M. Edwards. M. Howe, ainsi que c'est son habitude, a parlé à côté du sujet: "Lorsque le gouvernement a abandonné les affaires de la radiodiffusion à *Radio-Canada*, a-t-il dit, il s'est départi de toute autorité pour intervenir dans les règlements de la société. Aussi je ne vois pas que l'on doive débattre cette question". C'est plutôt simpliste. Chose certaine c'est que *Radio-Canada* ne retient les services d'orateurs et de conférenciers que lorsque ceux-ci sont consentants à chanter les louanges du gouvernement libéral d'Ottawa — dans la province de Québec, les orateurs et conférenciers doivent également se mettre à plat ventre devant le gouvernement libéral de M. Adélard Godbout — à vanter les oeuvres et la politique du parti libéral, à taire ses erreurs, ses exagérations et ses abus. C'est d'ailleurs la même chose dans d'autres commissions fédérales (libérales). *Radio-Canada* est une machine politique, — tout le monde sait cela. Elle alimente les petits rouges, les amis et vante les grands rouges.

On y reviendra.

Léopold RICHER

Dans l'affirmative, un représentant des Canadiens français a-t-il été nommé membre de la commission? On a fait connaître ce que pensait M. A. MacNamara, commissaire en chef suppléant de l'assurance-chômage, des questions de M. Lacroix. M. MacNamara a dit: "Le travail d'organisation est fait par la Commission d'assurance-chômage et le recrutement du personnel par la Commission du fonctionnarisme. M. Joseph Sirois a été nommé commissaire en chef en octobre 1940 et, pour cause de maladie, il a été incapable de poursuivre le travail d'organisation; par conséquent, M. MacNamara, sous-ministre adjoint du Travail, a été nommé commissaire en chef suppléant. Malheureusement M. Joseph Sirois est décédé le 17 janvier 1941. La poursuite ordonnée du travail d'organisation peut être mieux assurée par le maintien, pour le moment, des arrangements existants". Ainsi tout se fait sans nous. Et quand tout sera fait un commissaire de langue française sera nommé. Vive l'esprit de construction! Vive la bonne causette entre Canadiens! Tout va bien madame la marquise...

## Pourquoi, oui, pourquoi?

M. Liguori Lacombe, député libéral de Laval-Deux-Montagnes, a obtenu des réponses du premier ministre. Il avait demandé: "1—Pourquoi le projet de canalisation du Saint-Laurent ne prévoit-il pas une réduction des taux de l'électricité vendue au consommateur et aux industries du Québec? 2—Pourquoi le même projet ne pourvoit-il pas à la protection du commerce maritime dont jouit le port de Montréal et à la protection des industries déjà existantes?" M. Mackenzie King a déclaré que la première question relève de la juridiction provinciale et que, s'il y répondait, M. Lacombe serait le premier à l'accuser d'envahir le domaine provincial! Au sujet de la deuxième question, M. Mackenzie King a dit qu'il ne voit rien dans l'accord de canalisation du Saint-Laurent qui pût intervenir en quelque manière dans le commerce maritime du port de Montréal et dans les industries existantes. Et voilà!

## M. King ne peut dire

Le chef de l'opposition, M. R.-B. Hanson, a fait une interpellation relativement à l'exportation de l'énergie électrique qui serait produite à la suite des travaux ontariens sur les rapides internationaux. M. Hanson voulait savoir s'il y avait eu entente, expresse ou implicite, à ce sujet, lors de la signature de l'accord canado-américain sur la canalisation du Saint-Laurent. M. Hanson désirait connaître la véritable situation. Le premier ministre a déclaré que les textes des accords canado-américain et canado-ontarien, déposés au greffe de la Chambre la semaine dernière, contenaient absolument tous les engagements contractés par les autorités d'Ottawa. "Je ne puis dire, a ajouté M. Mackenzie King, quelles requêtes on pourrait faire au gouvernement en vertu des lois générales du pays, mais si on en fait, elles seront étudiées dans l'esprit des remarques que j'ai faites en cette Chambre lors du dernier débat qui a eu lieu au sujet de la canalisation du Saint-Laurent."

## M. Church et l'Eire

M. T.-L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, est revenu sur la question des ports de l'Irlande et, en ce faisant, il a montré qu'il n'admet pas facilement la défaite. Il a demandé au premier ministre de déposer au greffe de la Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les gouvernements de Dublin et de Londres à propos de l'usage des ports irlandais. Comme M. Church prolongeait ses remarques, les députés libéraux l'ont rappelé à l'ordre plusieurs fois. M. Mackenzie King a répliqué que cette correspondance est confidentielle, qu'il faudrait obtenir l'autorisation des autres gouvernements, avant de la publier et que, en tout cas, le gouvernement canadien ne la déposerait pas... Le ministère canadien a pris, en cette affaire, l'attitude prudente qui convenait dans les circonstances. L'incident a provoqué un peu de chahut. La décision de M. King de ne pas attiser inutilement des querelles de cette nature est tout à fait recommandable.

## Pas encore payés

En réponse à des questions de M. Charles-Edouard Ferland, député libéral de Joliette-l'Assomption-Montcalm, M. C.-D. Howe, ministre des Munitions et de l'Approvisionnement, a déclaré que le nombre des propriétaires de Saint-Paul-l'Ermitte, dont les terres ont été expropriées par le gouvernement d'Ottawa en 1940 pour des industries de guerre, est de 23. La date d'expropriation du site de l'usine principale, c'est le 10 juin 1940. Un petit lot a été subséquemment exproprié le 2 novembre 1940. M. Ferland a appris en outre qu'il y a encore 19 cultivateurs qui n'ont pas été payés par le gouvernement.

## Le Canada et Terre-Neuve

Au sujet de Terre-Neuve, M. Mackenzie King a fait une déclaration qui mérite d'être consignée. Le premier ministre a dit, au début de la séance de la Chambre, que le Canada contribue, depuis le début de la guerre, à la défense de Terre-Neuve. Cette question a été étudiée par le Comité conjoint de défense canado-américaine. En vertu de l'accord du 3 septembre dernier, les Etats-Unis ont obtenu de la Grande-Bretagne le droit d'établir une base à Terre-Neuve. A la demande du Canada un protocole a été ajouté à l'accord intervenu ces jours-ci entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. "Ce protocole, a dit M. King, pourvoit à ce que rien dans l'accord (anglo-américain) n'affecte l'entente passée entre les gouvernements canadien et américain relativement à la défense de Terre-Neuve, et que le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve auront le droit de participer à toutes les conversations auxquelles l'accord peut donner lieu au sujet de la défense de cette colonie